072-217201839-20250915-AR20250922J-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025 Publication: 22/09/2025

République Française Département Sarthe (72) Commune de Marcon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025



Vote A l'unanimité Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

L'an 2025, le 15 Septembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/09/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/09/2025.

Présents: Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie. M. GODREAU Bruno. Mme MOREAU Evelvne. M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2025/069 - Location - Boulangerie - SARL La Sucrerie - dégrèvement de loyer

Vu la décision de maire n° 2025/093,en date du 04/08/2025, concernant la location du local de la boulangerie, situé sis 19 place de l'église, à l'entreprise SARL " La sucrerie"

Vu la promesse de bail commercial, conlu entre la commune et la société SARL "La sucrerie"

Considérant la proposition de Mme le Maire visant à soutenir l'activité de la SARL "La sucrerie" en lui accordant une exonération de loyer pour les mois de octobre et novembre 2025, afin de faciliter le démarrage de leur commerce.

Aprés en avoir délibéré, le conseil municipal, decide

D'ACCEPTER la proposition d'éxonération de deux mois de loyers pour la SARL "La sucrerie", soit un montant total de 645.58€ hors taxes équivalent à 774.66€ toutes taxes comprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/09/2025) Dealer Le Maire

Monique BOUTTIER

Secrétaire de séance M. GODREAU Bruno